

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 896f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Commissaire Hammarberg s'exprime pour marquer le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Strasbourg, 09.12.2008 – A la veille du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Thomas Hammarberg a publié aujourd'hui deux messages audio et une déclaration en vidéo pour marquer cet événement.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe met l'accent dans ses messages sur le fait que « la Déclaration est un document décisif qui a orienté l'esprit des activités menées dans le domaine des droits de l'homme partout dans le monde. » Il souligne deux points essentiels : « Premièrement, c'est la définition la plus officielle de ce que sont les droits de l'homme et qui reconnaît également les droits économiques et sociaux comme des droits de l'homme à part entière. Deuxièmement, sa légitimité ne vient pas seulement de son acceptation par les gouvernements mais plus particulièrement du soutien vital qu'elle reçoit dans toutes les sociétés. Pour ces raisons, elle est une référence essentielle pour toutes les personnes qui se sont engagés pour réaliser un monde meilleur. »

Le Commissaire affirme également "qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour que soient respectés dans la vie de tous les jours les principes de la Déclaration. Je vois une dégradation en ce qui concerne la protection des droits de l'homme dans plusieurs domaines : la protection des données, la discrimination, la xénophobie, la protection des groupes de personnes vulnérables. Les mesures antiterroristes ont également contribué à une détérioration généralisée des droits de l'homme. En particulier, la complicité ou le silence dans la guerre de la terreur initiée par les Etats-Unis a brutalement plongé l'Europe dans un état de régression. De plus, en période de crise économique, il y a déjà des signes indiquant que les moins riches souffriront le plus de la récession économique à laquelle le monde est confronté. Il est par conséquent crucial que toutes les mesures soient prises pour assurer la protection des droits sociaux. »

Le Commissaire Hammarberg a conclu en rappelant que les 30 articles de la Déclaration "sont toujours d'actualité et ont conservé tout leur potentiel pour répondre à la nécessaire défense des droits fondamentaux à l'avenir. Il est essentiel que nous utilisions la Déclaration pour mener un travail de fond concernant la rééducation aux droits de l'homme et la sensibilisation du public à ce que sont les valeurs fondamentales. La Déclaration doit être par conséquent utilisée pour orienter les politiques et les comportements et pour permettre aux gens de jouir pleinement de leurs droits inaliénables partout et tout le temps."

Les messages audio et vidéo peuvent être consultés sur le [site du Commissaire aux droits de l'homme](http://www.coe.int/t/t08/Press/081209/declaration/declaration_fr.asp).

Contact presse au Bureau du Commissaire : Stefano Montanari, tél. +33 6 61 14 70 37 ; stefano.montanari@coe.int

* * *

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante et non judiciaire du Conseil de l'Europe. Il a pour mandat de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 Etats membres. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, l'actuel Commissaire a pris ses fonctions le 1er avril 2006.

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.